

LE FONCTIONNEMENT DE LA SEMAINE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI



- * Sortie : 16h45 à 18h15 si l'enfant n'est pas inscrit à une activité
 - * Activité de 17h00 à 18h00 :
- si l'enfant est inscrit à l'activité, pas de sortie possible pendant ce créneau.



MAIRIE DE CHUSCLAN



ÉDUCATION NATIONALE

INSCRIPTION à LA CANTINE SCOLAIRE et de L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Les parents ont la possibilité d'effectuer ou de modifier les réservations des différents services pour leur(s) enfant(s) via le Portail Famille ARG.



Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://chusclan.argfamille.fr>

Navigateur web : GOOGLE CHROME ou MOZILLA FIREFOX

« Vous avez oublié votre mot de passe ? »

Cliquez sur le lien qui vous enverra un nouveau mot de passe par mail, attention votre adresse doit être valide et correspondre à celle indiquée dans votre fiche famille

PRE-PAIEMENT À LA RÉSERVATION OBLIGATOIRE

La commune a choisi le prépaiement en ligne lors de la réservation, il vous faudra alors effectuer le paiement correspondant à vos réservations pour que celles-ci soient validées. Après vérification de vos réservations, vous procédez au paiement en cliquant sur « Payer (CB sécurisé) ». Vous serez ensuite redirigé vers le : site.de.paiement.securise.desservicespublics.locaux.tipi.budget.gouv.fr

Vous n'aurez plus qu'à suivre les instructions et vous recevrez ensuite par mail le ticket de paiement.

LES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le tarif du repas enfant et de l'accueil pause méridienne des enfants est fixé en fonction du quotient familial des familles réparti en 2 tranches. **Chaque famille devra fournir son quotient familial, à défaut le tarif le plus haut sera appliqué.**

Seuls les enfants, pour lesquels un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) a été signé**, nécessitant d'apporter un panier repas en raison d'un régime alimentaire spécifique, s'acquitteront uniquement du tarif d'accueil pause méridienne.

Tranches	Tranche A (< à 700 €)	Tranche B (≥ à 700 €)
Accueil pause méridienne	0,60 €	0,80 €
Prix du repas enfant	2,90 €	2,90 €
Prix du repas adulte	3,70 €	

LES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs de l'accueil de Loisirs Périscolaires du soir et du matin seront appliqués en fonction du quotient familial des familles et seront répartis en 3 tranches selon le tableau ci-après :

Tranches	ALP Matin	ALP Soir
Tranches A (< 700 €)	0,75 €	1,15 €
Tranches B (700 ≤ B < 1000 €)	0,85 €	1,25 €
Tranches C (> 1000 €)	0,95 €	1,35 €

Chaque famille devra se renseigner auprès de sa Caisse d'Allocation Familiale afin de connaître son quotient familial, à défaut le tarif le plus haut sera appliqué.

INSCRIPTION CANTINE ET ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions cantine et accueil de loisirs périscolaires doivent obligatoirement être effectuées **ou plus tard la veille à minuit.**

En cas d'inscription hors délai ou en cas de non-inscription :

les inscriptions seront impossibles via le « Portail Famille », les parents devront donc se rendre au service périscolaire à l'école pour inscrire leur enfant à la cantine et/ou l'ALP.

- Le tarif Cantine + ALP pause méridienne sera facturé au tarif exceptionnel de 5 €
- Le tarif service ALP matin sera facturé 2 €
- Le tarif service ALP soir sera facturé 2,50 €



ANNULATION INSCRIPTIONS CANTINE ET ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES



Il est possible d'annuler une (ou plusieurs) inscriptions cantine et accueil de loisirs périscolaires au plus tard la veille à minuit

Dans quel cas doit-on régulariser ?

- ✓ Dans le cas d'une présence à la cantine, ou ALP sans inscription préalable
- ✓ Dans le cas d'une inscription hors délai

Vous devez régulariser directement au service périscolaire auprès du régisseur ou sur le site ARG

Aucune possibilité d'utiliser le portail famille pour une régularisation ou une annulation hors délai

Toutes modifications demandées ou signalements d'absence doivent être signalées par courriel pour être prises en compte (ex : inscription de dernière minute).

Vous pouvez obtenir un avoir pour une annulation hors délai dans les cas suivants :

Maladie	Avoir sur justificatif
Absence de l'enseignant	Avoir
Grève	Avoir
Absence de l'enfant non justifiée	PAS DE REMBOURSEMENT



« LA CAGNOTTE »

Lorsqu'une annulation est effectuée par une famille ou un administrateur de la mairie, « LA CAGNOTTE » est alors reconstituée et prise en compte pour les prochaines réservations (quel que soit le service). Les reports des « crédits à consommer » sont automatiquement basculés en « cagnotte » après déduction faite des sommes non réglées par les familles.

Lien pour explications évolutions du portail famille:

<https://www.argfamille.fr/argfamille-evolutions-portail>



PORTAIL FAMILLE VILLE DE CHUSCLAN ANNÉE 2020-2021

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020 - 2021

VACANCES	ZONE C
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 1er septembre 2020
Vacances de Toussaint	Fin des cours : vendredi 16 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 18 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 12 février 2021 Reprise des cours : lundi 1er mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 16 avril 2021 Reprise des cours : lundi 3 mai 2021
Vacances d'été	Fin des cours mardi 6 juillet 2021

HORAIRES DES PERMANENCES DU SERVICE PÉRISCOLAIRE

De 16h45 à 18h15 : les jours scolaires

☎ 04 66 90 02 98

✉ : periscolaire@chusclan.fr

Directrice Accueil de Loisirs Périscolaires : Béatrice Valette.